

La patiente mineure doit être accompagnée tout au long de son parcours par un parent et/ou un.e majeur.e de son choix

# IVGM en cabinet de ville

- Grossesse < 9 SA
- Domicile < 1h de l'Etablissement de Santé référent



L'IVG médicamenteuse en ville nécessite une programmation rapide et un soutien des patientes dans leur parcours, compte tenu des délais courts de prise en charge.

## 1 Consultation préalable à l'IVG par PS\* au choix de la patiente

- Informer sur l'IVG (méthodes, lieux réalisation, risques et effets secondaires) + remise **dossier-guide IVG**.
  - Proposer systématiquement l'**entretien psychosocial (obligatoire si mineure, facultatif si majeure)** + dépistage vulnérabilités et orientations éventuelles.
  - Prescrire un **bilan pré IVG «cotation FPB»** (dosage hCG, IST, groupe Rhésus si absence de carte de groupe, ± RAI).
  - Prescrire ou réaliser l'**échographie pré IVG «cotation IC ou IVE»**.
  - Proposer FCU\* selon recommandations.
  - Informer et prescrire une **contraception** post IVG.
  - Si la patiente est porteuse d'un DIU, retirer celui-ci lors de la consultation préalable ou lors de la 2<sup>ème</sup> consultation.
- Si PS\* non conventionné, orienter vers un PS conventionné ou ES/Centre d'orthogénie selon les indications.

Remettre une **attestation de consultation** préalable à l'IVG

**ENTRETIEN PSYCHOSOCIAL**  
proposé aux adultes, obligatoire pour les mineures  
(CPEF, Association Planning Familial 974, ES agréé)

SUPPRESSION DU DÉLAI DE  
RÉFLEXION DE 48H

## 3 MISOPROSTOL remis par PS conventionné

À domicile, la patiente suit le protocole suivant :

- Prise de l'antalgique et d'antiémétique, 30 min avant la prise du MISOPROSTOL.
- Prise du **MISOPROSTOL** par voie transmuqueuse orale ou sublinguale (hors AMM).
- Renouvellement du traitement antalgique si besoin (selon recommandations du PS).
- Possibilité de débiter la contraception hormonale le jour même.

À DOMICILE,  
48H APRÈS  
LA PRISE  
DU MIFEPRISTONE

AU CABINET DU PS CONVENTIONNÉ  
AVEC LES RÉSULTATS  
BIOLOGIQUES OU  
ÉCHOGRAPHIQUES

Dosage hCG ou échographie  
14-21 jours après la prise du MISOPROSTOL

## 2 MIFEPRISTONE 200mg uniquement par PS conventionné pour IVGM de ville

### Cotations FHV + FMV

- Etablir le calendrier de l'IVG.
- Recueillir l'attestation de **consentement éclairé** et **signé** par la patiente ; si mineure, consentement du représentant légal ou majeur accompagnant avec copie de sa pièce d'identité.
- **Prise du MIFEPRISTONE 200mg** (Mifégyne®) voie orale par la patiente en présence du PS (au cabinet ou à domicile via téléconsultation du PS).
- Prescrire :
  - des antalgiques : AINS (Ibuprofène) ou palier 2 (paracétamol, codéiné, tramadol).
  - des antiémétiques
  - une échographie post IVG « **cotation IVE** » ou dosage sérique hCG « **cotation FUB** »
  - une méthode contraceptive post IVG
- Donner le **MISOPROSTOL** à prendre à domicile dans 48h
  - **avant 7 SA : 400µg** : 2 cp 200µg Gymiso® ou 1 cp 400µg MisoOne®
  - **entre 7 et 9 SA : 800µg** : 4 cp 200µg Gymiso® ou 2 cp 400µg MisoOne®
- Remettre une **fiche de liaison** avec coordonnées de l'ES référent.
- Expliquer et remettre une fiche d'info sur les suites de l'IVG (dépliant « les suites de l'IVG »).
- Pose de l'implant contraceptif si méthode contraceptive choisie.
- Informer la nécessité d'une visite de contrôle (incluse dans le forfait).

## 4 Consultation de contrôle

### Cotations IC (ou IVE si échographie réalisée pendant la consultation)

- Évaluation de l'efficacité de l'IVG et de son vécu.
- Réévaluation ou actualisation de la contraception post IVG.
- Mise à jour de la fiche de liaison.

■ : code acte / lettre clé forfait IVG en cabinet de ville (voir fiche forfait IVG)

- PS : Professionnel de Santé
- FCU : Frottis Cervico-Utérin
- ES : Etablissement de Santé
- IST : Infections Sexuellement Transmissibles